

-----

DECRET N° 2015/025 DU 22 JAN 2015  
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Société Générale  
et Export-Import Bank of the United States, un Accord de prêt  
d'un montant de 63 372 778 dollars US, soit environ  
31 686 389 000 F CFA, pour le financement de la phase  
d'urgence du programme d'approvisionnement en eau potable  
de la ville de Yaoundé et de ses environs.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Société Générale et Export-Import Bank of the United States, un Accord de prêt d'un montant de 63 372 778 dollars US, soit environ 31 686 389 000 F CFA, pour le financement de la phase d'urgence du programme d'approvisionnement en eau potable de la ville de Yaoundé et de ses environs.

**Article 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le

22 JAN 2015

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

  
**PAUL BIYA**